



Conditions générales des cours adultes et adolescents

L'association Super Encre est un atelier de gravure, dédié à l'enseignement des différentes techniques de gravure (taille douce et taille d'épargne). Il se situe au 17 chemin Fontaine Launay - 44 400 Rezé.

Les cours 2026/2027 sont assurés du 14 septembre 2026 au 02 juillet 2027, hors vacances scolaires et jours fériés, soit 34 semaines d'activité.

=> Dates des vacances scolaires (= pas cours) : Vacances de la Toussaint du 17 octobre au 01 novembre 2026 + Vacances de Noël du 19 décembre 2026 au 03 janvier 2027 + Vacances d'Hiver du 20 février au 07 mars 2027 + Vacances de Printemps du 17 avril au 02 mai 2027.

1/ HORAIRES

- Pour les cours annuels : lundi soir (18h30/20h30) et jeudi matin (10h/13h)
- L'atelier Süper Encre se réserve le droit d'annuler un créneau si le nombre d'inscrits est insuffisant (4 personnes minimum).

2/ ADHÉSION - TARIFS ET PAIEMENT

- L'association est ouverte à tout.es. Pour en être membre et pour participer aux activités, l'adhésion annuelle est obligatoire car elle permet à l'adhérent d'être assuré dans le cadre du fonctionnement de l'association. Elle permet également de bénéficier de réductions dans les différents magasins de matériel de Beaux-arts de Nantes. L'adhésion est valable pour la période de septembre à août. Son montant est de 15€.
- Les droits d'inscription sont enregistrés pour un an.
- L'inscription est réputée définitive uniquement à la réception du règlement intégral de l'activité et de l'adhésion, accompagnée de la fiche d'inscription complétée et signée. Des facilités de paiement sont accordées pour les cours adultes : soit en 2 ou 3 chèques déposés le jour de l'inscription et encaissés au début de chaque trimestre (semaine 38, semaine 2 et semaine 16).
- Le paiement peut être effectué en espèces, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Süper Encre ou par virement bancaire.
- Tout paiement perçu par l'atelier ne pourra être remplacé ou remboursé en raison d'absences ou d'arrêt du participant, sauf en cas de force majeure reconnue : déménagement, longue maladie, perte d'emploi, accident justifié par un certificat médical et entraînant un arrêt définitif pour la saison.
- Ce remboursement sera calculé à compter de la date de la demande, accompagnée des justificatifs.
- En cas de fermeture exceptionnelle qui impliquerait l'arrêt de son activité, en raison d'une cause extérieure à l'atelier (incident, dégradation des lieux, incendie, décret, etc), l'atelier s'engage à proposer des solutions de rattrapage.

3/ MATÉRIEL

- Les tarifs des cours adultes incluent le matériel sauf les plaques de cuivre et de zinc et le papier spécial estampe au-delà du 1er tirage définitif, qui resteront à la charge des participants. Le nombre de papiers d'impression 240 g/m² pour les tirages définitifs est limité par élèves. Il est recommandé d'apporter une blouse, un carnet de note et du matériel pour écrire et dessiner.
- Tout utilisateur doit être couvert par une assurance responsabilité civile. En cas de détérioration du matériel, les frais de réparation ou de remplacement sont à la charge de la personne responsable de l'incident ou de son assurance.

4/ RANGEMENT et NETTOYAGE

- L'atelier est un lieu de travail, d'apprentissage et d'échange. La participation de toute.s au bon fonctionnement est requise pour évoluer dans un environnement propice à développer son projet personnel. C'est pourquoi je demande à chaque participant d'aider au nettoyage et rangement de la salle.
- Les activités étant salissantes, les participant.es s'habilleront en conséquence.

Passez un bon moment à l'atelier Süper Encre !



Fiche inscription

Année 2026/2027

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Inscription cours annuels : lundi mardi

Je souhaite recevoir la lettre d'infos de l'atelier Süper Encre : oui non déjà inscrit

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription à l'atelier Süper Encre : oui non

Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier des participants ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Adhésion & Paiement

Bulletin d'adhésion (association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et décret du 16 août 1901)
Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association et des conditions générales (ci-dessus). Je prends note de mes droits et devoirs en qualité de membre de l'association et accepte de verser une cotisation annuelle d'un montant de 15€.

Réglé le :

en chèque (indiquez n° chèque - banque) :

par virement

Pour les cours annuels

Tarif unique 2 heures hebdomadaires : 402€ l'année

Tarif unique 3 heures hebdomadaires : 450€ l'année

Paiement par chèque : en seule fois :

ou en plusieurs fois : Pour 2 heures hebdomadaires (indiquez n° chèque - banque)

1e chèque (134€):

2e chèque (134€):

3e chèque (134€):

Pour 3 heures hebdomadaires (indiquez n° chèque - banque)

1e chèque (150€):

2e chèque (150€):

3e chèque (150€):

Paiement par virement en date du

Paiement en espèce en date du :

Fait le Signature :
à